

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 26 septembre 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Dominique DHUMEAUX.

Date de Convocation
30/10/2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf

Le 7 novembre, à 20 H 30

à Malicorne sur Sarthe

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **45**

Présents : 31

Votants : 39

Etaient présents :

Mmes BAYER, BENOIST, ~~CERISIER~~, COUET, DELAHAYE, GOUET, HARDOUIN, ~~HERVE~~, MALATERRE, MEILLANT, ~~MONCEAU~~, ~~MOUSSAY~~, ~~MOUSSET~~, ~~QUEANT~~, ROGER, TAUREAU, ~~THEBAULT~~, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, ~~BACOU~~, BOISARD, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, ~~COYEAUD~~, ~~DEGOULET~~, DHUMEAUX, DUFOUR, FONTAINEAU, ~~FOURNIER~~, FROGER, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, PIERRIEU, ~~RENAUD~~, ~~TELLIER~~, ~~TESSIER~~, TRIDEAU, VAUGRU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes HERVE, MOUSSET, CERISIER, Mrs DEGOULET, RENAUD, COYEAUD, Mme MOUSSAY donne pouvoir à Mme BENOIST, Mme QUEANT à Mr CORBIN, Mme MONCEAU à Mr AVIGNON, Mme THEBAULT à Mme DELAHAYE, Mr TESSIER à Mr VIOT, Mr TELLIER à Mr FRANCO, Mr BACOU à Mr FONTAINEAU, Mr FOURNIER à Mme HARDOUIN.

Secrétaire de séance : Mr Dominique DHUMEAUX.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

❑ Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances / Aménagement du territoire

- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service Entretien des sites communautaires, du 30 septembre au 31 octobre 2019 (180h maximum), afin de remplacer un agent affecté à l'essai dans un autre service.

- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service Entretien des sites communautaires, du 4 novembre au 31 décembre 2019 (245h maximum), afin de remplacer un agent affecté dans un autre service.

✓ Culture / Enseignement / Sport

- Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, du 1^{er} octobre 2019 au 31 août 2020 afin d'assurer les cours de batterie (16h hebdomadaires) suite à l'absence de l'agent titulaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

- Rémunération des artistes accueillis au Centre d'art pour l'année 2020 comme suit : 5 résidences (dont 1 des écoles des Beaux-arts Tours Angers Le Mans) / Forfait pour les 5 artistes : 8 700 € / Forfait production : 8 300 € / Forfait déplacement : 1 650 €.

- Recrutement d'un E.T.A.P.S. (sur un poste permanent), 3^{ème} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à la piscine à La Suze sur Sarthe, du 7 octobre au 3 novembre 2019 (semaines 41 et 42 : 32h15 hebdomadaires maximum / Semaine 43 : 16h30 maximum / Semaine 44 : 33h maximum).

- Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, chargé des interventions en milieu scolaire dans une école du territoire (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, du 1^{er} octobre au 30 novembre 2019 afin d'assurer la continuité du service en attendant le recrutement d'un nouvel agent (1h30 hebdomadaire maximum).

✓ Enfance/Jeunesse/Social

- Recrutement de trois Adjoints d'animation (sur des postes non permanents), 1^{er} échelon, au service jeunesse afin d'animer et encadrer l'O.T.S.C. du 21 au 31 octobre 2019 (31h30 hebdomadaires maximum).

- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au Valanou, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 14 au 31 octobre 2019 (28h15 maximum).
- Recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 19 septembre 2019 (8h15 maximum).
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 18 septembre et le 30 novembre 2019 (327h maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste non permanent), 1^{er} échelon, au service jeunesse à l'accueil de la bibliothèque de Louplande le 21 septembre 2019 (2h30 maximum).
- Validation de l'utilisation du compte personnel de formation par la responsable petite enfance pour une formation « La parentalité positive ?! », les 21 et 22 novembre 2019 à Toulouse. Organisme de formation Edition ERES (Toulouse). Coût : 280 € (frais pédagogiques).
- Autorisation donnée à une Auxiliaire de puériculture Principale de 2^{ème} classe d'exercer ses fonctions à 80 % de la durée hebdomadaire de service au multi-accueil Le Valanou, à compter du 23 septembre 2019, pour une période d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans.
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 20 septembre 2019 (8h15 maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un poste non permanent), 1^{er} échelon, au service jeunesse, du 24 septembre au 31 octobre 2019 (143h maximum) en remplacement d'un agent en autorisation d'absence.
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 30 septembre et le 4 octobre 2019 (34h maximum).
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité le 8 octobre 2019 (8h30 maximum).
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au multi-accueil « A petits pas... », pour faire face à un accroissement temporaire d'activité entre le 7 et le 25 octobre 2019 (27h30 maximum).
- Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec la CARSAT Pays de la Loire comme suit : Mise à disposition d'un bureau les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste non permanent), 1^{er} échelon, au service enfance afin d'assurer la gestion de la restauration de l'A.L.S.H. – Cérans-Fouilletourte du 21 au 30 octobre 2019 (35h maximum).
- Recrutement d'un Educateur de Jeunes Enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1^{er} échelon, au Valanou, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 12 au 22 novembre 2019 (31h15 maximum).

✓ Environnement

- Recrutement de deux Adjoints techniques (sur des postes permanents), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux déchetteries du 5 octobre au 30 décembre 2019 (132h maximum pour un agent et 43h maximum pour un autre agent).
- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée Bercé Bélois (O.B.B.) pour la collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries. Coordonnateur du groupement : Communauté de communes de l'O.B.B. Coût : Frais répartis de façon égale entre les 2 membres du groupement.

✓ Cycle de l'eau

- Création d'un groupement de commandes avec la Commune de Voivres lès le Mans pour l'aménagement du bourg. Coordonnateur du groupement : Commune de Voivres lès le Mans. Coût : chaque maître d'ouvrage prend en charge financièrement les prestations qui le concernent.

✓ Tourisme

- Signature d'une convention de stage avec le lycée Les Horizons (72650 Saint Saturnin) pour l'accueil d'une stagiaire étudiante en BTSA DATR (Développement et Animation des territoires Ruraux), à temps complet, 13 semaines entre le 13 janvier 2020 au 26 mars 2021. Sujet du stage : Concevoir et mettre en œuvre des événementiels sur un site culturel et touristique. Gratification : 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

❑ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Culture / Enseignement / Sport**

- Recrutement d'un E.T.A.P.S. (sur un poste permanent), I.M. 452, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à la piscine à La Suze sur Sarthe, du 9 septembre 2019 au 8 septembre 2020.
- Recrutement d'Assistants d'Enseignement Artistique, option musique, à l'école de musique communautaire comme suit : Cinq Assistants d'Enseignement Artistique, 1^{er} échelon : Temps de travail hebdomadaire et spécialités : Violon 7h15 / Guitare 5h / Clarinette 4h15 / Trompette 1h30 et trois Assistants d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon : Chant musiques actuelles 9h / Basse 5h / Chorale (chœur adulte) 1h30. Recrutement à compter du 01/10/19 pour une année.
- Recrutement d'un E.T.A.P.S. (sur un poste permanent), 3^{ème} échelon avec régime indemnitaire, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à la piscine à La Suze sur Sarthe, du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020.

OBJET : Finances – Budget Eau potable – décision modificative n°1

Vu la nécessité d'adapter les crédits compte tenu de la reprise de subventions,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision modificative n°1 suivante sur le Budget Eau potable :

	Recettes de fonctionnement	BP 2019	DM N°1
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 633 €	+ 1 102 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	32 633 €	+ 1 102 €
	Dépenses de fonctionnement	BP 2019	DM N°1
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	279 492 €	+ 1 102 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	279 492 €	+ 1 102 €
	Dépenses d'investissement	BP 2019	DM N°1
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 633 €	+ 1 102 €
13916	Autres établissements publics locaux	0 €	+ 1 102 €
	Recettes d'investissement	BP 2019	DM N°1
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	279 492 €	+ 1 102 €
28188	Autres	1 935 €	+ 1 102 €

OBJET : Finances – Budget Assainissement non collectif – Décision modificative n°1

Vu la demande de Monsieur le Trésorier d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables,

Vu la nécessité d'adapter les crédits compte tenu de cette admission,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision modificative n° 1 suivante sur le Budget Assainissement non collectif :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2019	DM N°1
Chapitre 011	Charges à caractère générale	14 002 €	- 100 €
611	Sous-traitance générale	300 €	- 100 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	190 €	+ 100 €
6541	Créances admises en non-valeur	100 €	+ 100 €

OBJET : Finances – Budget général – Décision modificative n°2

Vu la nécessité d'adapter les crédits compte tenu de l'avancement du projet de construction de la pépinière d'entreprises sur la zone d'activités des Noës à Spay,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision modificative n°2 suivante sur le Budget général :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2019 / DM N°1	DM N°2
Chapitre 022	Dépenses imprévues	489 000 €	- 22 000 €
022	Dépenses imprévues	489 000 €	- 22 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	249 145 €	+ 22 000 €
67441	Aux budgets annexes	204 805 €	+ 22 000 €

OBJET : Finances – Budget Bâtiment d'accueil 2 – Décision modificative n°2

Vu la nécessité d'adapter les crédits compte tenu de l'avancement du projet de construction d'une pépinière d'entreprises sur la zone d'activités des Noës à Spay,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision modificative n°2 suivante sur le Budget Bâtiment d'accueil 2 :

	Recettes de fonctionnement	BP 2019 / DM N°1	DM N°2
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	34 614 €	+ 22 000 €
74758	Autres groupements	34 614 €	+ 22 000 €
	Dépenses de fonctionnement	BP 2019 / DM N°1	DM N°2
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	30 912 €	+ 22 000 €
023	Virement à la section d'investissement	30 912 €	+ 22 000 €
	Recettes d'investissement	BP 2019 / DM N°1	DM N°2
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	30 912 €	+ 22 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	30 912 €	+ 22 000 €
	Dépenses d'investissement	BP 2019 / DM N°1	DM N°2
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	17 286 €	+ 22 000 €
2031	Frais d'études	17 286 €	+ 22 000 €

OBJET : Ressources Humaines – Petite enfance – Multi-accueil Le Valanou – Vacance de poste d'un Adjoint technique suite à la disponibilité d'un agent

Un agent, Adjoint technique au multi-accueil Le Valanou, a demandé une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans à compter du 15 mai 2019 pour une durée de 3 ans. S'agissant d'une disponibilité de droit d'une durée supérieure à 6 mois, l'incidence est la libération du poste qui peut être pourvu.

Vu les dispositions en vigueur, il convient de publier la vacance de ce poste et de lancer le recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Missions :
 - Accueillir : les enfants de 3 mois à 4 ans au sein d'une équipe de professionnels de la Petite Enfance, les parents,
 - Prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe,
 - Assurer la préparation et la remise en température des repas livrés,
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi du projet pédagogique,
 - Proposer et mener des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant et lui offrir une relation affective, chaleureuse en relation avec ses parents et l'équipe,
 - Entretien du lieu de vie et le matériel,
 - Assurer des tâches administratives.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Adjoint technique - Grade Adjoint technique.
- ✓ Temps de travail : Temps non complet, 27 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.
- ✓ Poste à pourvoir au : 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Ressources Humaines – Petite enfance – Multi-accueil Le Valanou – Vacance du poste d’Auxiliaire de puériculture suite à la mutation d’un agent

Une Auxiliaire de puériculture à temps non complet au multi-accueil Le Valanou à La Suze sur Sarthe, actuellement en congé parental, a demandé une mutation au 1er novembre 2019.

Vu les dispositions en vigueur, il convient de publier la vacance de ce poste et de lancer le recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Missions :
 - Accueillir : des enfants de 3 mois à 4 ans au sein d'une équipe de professionnels de la Petite Enfance et les prendre en charge individuellement et en groupe, les parents,
 - Prodiguer les soins quotidiens,
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi du projet pédagogique,
 - Proposer et mener des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant et lui offrir une relation affective, chaleureuse en relation avec ses parents et l'équipe,
 - Entretien le lieu de vie et le matériel quotidiennement.
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Auxiliaire de puériculture - Grades Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.
- ✓ Temps de travail : Temps non complet, 32 heures hebdomadaires avec des cycles de travail de plus ou moins 1 heure par semaine.
- ✓ Poste à pourvoir au : 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Ressources Humaines – Piscine – Vacance du poste d’Agent d’accueil et d’entretien

Un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la piscine de La Suze sur Sarthe a demandé un détachement d’un an depuis le 15 janvier 2019. Le détachement étant d’une durée supérieure à 6 mois, le poste est libéré et déclaré vacant.

Vu les dispositions en vigueur, il convient de publier la vacance de ce poste et de lancer le recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’élargir les grades de recrutement et de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ☞ Missions :
 - Accueil physique et téléphonique des usagers : orienter et renseigner les usagers, tenir la caisse,
 - Nettoyage du bâtiment piscine dans le respect des consignes d’hygiène et de sécurité, évacuation des déchets courants, ...
 - Assurer les missions de régisseur suppléant (en l’absence du titulaire),
 - Assurer des travaux de secrétariat,
 - Polyvalence avec le service entretien de la Communauté de communes.
- ☞ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Adjoint technique - Grades Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- ☞ Temps de travail : 35 heures hebdomadaires.
- ☞ Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Ressources Humaines – Administration générale – Vacance du poste d’Agent d’entretien

Un Adjoint technique principal de 1^{ère} classe du service administration générale quittera le poste d’agent d’entretien qu’il occupe, à compter du 1er janvier 2020.

Vu les dispositions en vigueur, il convient de publier la vacance de ce poste et de lancer le recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ☞ Missions :

- Nettoyer et entretenir les différents sites communautaires (espace communautaire, services techniques, musée de Malicorne, Ile Moulinsart, Piscine...) : contrôler leurs états de propreté et signaler les dysfonctionnements, trier et évacuer les déchets courants, ...
- Assurer l'approvisionnement des locaux en produits d'hygiène,
- Assurer des missions secondaires : fête et cérémonie, envois en nombre, mise sous pli, ...
- ☞ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Adjoint technique - Grade Adjoint technique.
- ☞ Temps de travail : 34 heures hebdomadaires.
- ☞ Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Ressources Humaines – Jeunesse - Création d'un poste d'Adjoint d'animation

Vu l'arrivée de la Commune de Cérans-Fouletourte au sein de la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1er janvier 2018, un agent d'animation jeunesse communal s'inscrivait dans le cadre d'une mise à disposition obligatoire à la Communauté de communes.

Cette mise à disposition de 766 heures / an fait l'objet d'une convention de service entre la Commune de Cérans-Fouletourte et la Communauté de communes.

Au 15 avril 2019, la Commune de Cérans-Fouletourte a dénoncé les accords pris entre la Commune et la Communauté de commune remettant en cause la mise à disposition de l'agent (détachement de l'agent pour un an et suppression de poste par la Commune).

Vu cet état de fait, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'Adjoint d'animation jeunesse et décide de lancer le recrutement aux conditions principales suivantes :

- ☞ Missions :
 - Garantir la sécurité physique, morale et affective des jeunes : Accueillir et proposer des espaces de dialogue, d'écoute et d'animation dans les règles de sécurité, Etre médiateur en direction des jeunes ou des groupes de jeunes,
 - Participer à l'éducation des jeunes par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques : Assurer une présence et un accueil des jeunes de 11 - 7 ans sur l'un des 4 points jeunes communautaires, Organiser des projets d'animation et d'activités en direction de ces jeunes et les encadrer, Assurer une présence et des animations au sein d'un collège,
 - Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation : Participer à la construction de l'offre d'animation en direction des jeunes 11-17 ans de la Communauté de communes, Participer activement aux réunions d'équipe.
- ☞ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Adjoint d'animation - Grades Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
- ☞ Temps de travail : 17 heures 30 hebdomadaires dans le cadre d'une annualisation.
- ☞ Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Ressources Humaines – Vacance du poste d'agent voirie

L'Adjoint du service voirie a fait valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2020. Un des agents du service a vocation à prendre cette fonction. De ce fait, un poste d'agent voirie sera vacant à cette même date.

Vu les dispositions en vigueur, il convient de publier la vacance de ce poste et de lancer le recrutement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :

- ☞ Missions :
 - Réparation et remise en état des revêtements de chaussée (mise en œuvre de pierre, enrobé),
 - Entretien de la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol),
 - Aide à la réalisation de petits travaux de terrassements, maçonnerie, ...
 - Fauchage, débroussaillage,
 - Nettoyement des voies publiques, espaces publics (balayage, dépôts sauvages...),
 - Réalisation de travaux d'urgence,
 - Surveillance du réseau routier communautaire,

- Collaboration avec les autres services communautaires : participation à l'agencement des locaux, préparations de manifestations, prêt de matériel aux Communes.
- ☞ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi Adjoint technique - Grades Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe.
- ☞ Temps de travail : 35 heures hebdomadaires.
- ☞ Poste à pourvoir au 1^{er} mars 2020.

OBJET : Cycle de l'eau – Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement – Commune de Fillé sur Sarthe

L'autorité organisatrice du service public de l'eau et de l'assainissement collectif est tenue de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services (R.P.Q.S.) conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Leur transmission au préfet de département est imposée pour les Communes de plus de 3 500 habitants (article D.2224-5 du C.G.C.T.).

De plus, dans le cadre de la mise en place de la conditionnalité des aides de l'Agence de l'eau (Xème programme), les collectivités doivent justifier de leur saisie sur l'Observatoire national. La saisie de données sur l'Observatoire national permet d'éditionner ces rapports. Il y a autant de rapports que de modes de gestion des compétences par l'autorité organisatrice.

Egalement, L'article L.2224-5 du C.G.C.T., modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au Président de l'établissement public de coopération intercommunale de joindre à ses rapports annuels sur le prix et la qualité du service public des services d'eau potable et d'assainissement collectif la note d'information de l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

Le document présenté est le suivant :

- ☞ Assainissement collectif : RPQS 2018 – Fillé sur Sarthe

La note d'information 2019 de l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention est jointe à ce rapport 2018.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif 2018 mentionné ci-dessus.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

OBJET : Déchets ménagers - Groupement de commandes avec la Communauté de communes Orée Bercé Béloinois – Résultat de la consultation des marchés collecte, transport et traitement des déchets issus des déchetteries

Vu le groupement de commandes entre la Communauté de communes de l'Orée de Bercé Béloinois et la Communauté de communes du Val de Sarthe ;

Vu la tenue de la commission d'appel d'offres le 3 octobre 2019 ;

Vu le procès-verbal de décision d'attribution de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les offres des entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant annuel estimé en € H.T.	Evolution par rapport à 2019
n°2 : Collecte transport et traitement de la ferraille	SAS PASSENAUD RECYCLAGE	39 750,00 € (Recette)	- 6 %
n°3 : Collecte transport et traitement des cartons	SUEZ RV Ouest	37 034,00 €	- 13 %
n°5 : Collecte transport et traitement du bois	SUEZ RV Ouest	86 015,00 €	+ 27 %
n°6 : Collecte transport des déchets verts et du broyat	NCI Environnement	45 350,00 €	+ 9 %
n°7 : Transport du broyat de déchets verts	SARL LEVEILLÉ	15 390,00 €	+ 16 %

n°8 : Traitement des déchets verts	ECOSYS	57 350,00 €	+ 27 %
n°9 : Collecte transport et traitement des D.D.S.	BS Environnement	35 284,50 €	- 21 %

Le lot n°1 (Collecte, transport et traitement des encombrants) et le lot n°4 (Collecte, transport et traitement des déchets inertes) ont été déclarés inacceptables en raison d'une évolution de tarif trop importante (respectivement + 29 % soit 72 000 € H.T. et + 180 % soit 32 000 € H.T. par an).

Une nouvelle consultation a été publiée pour ces deux lots.

Monsieur Garnier fait remarquer une hausse des tarifs de plus de 130 000 € par rapport au marché précédent pour l'ensemble des lots attribués.

Par ailleurs, il dit que le prix à la tonne pour les recettes du papier gris (ex : cartonnettes) est passé de 120 €/tonne (début du marché) puis à 60 €/tonne (prix plancher du marché) puis à 15 €/tonne. Il explique qu'avant, la revente de matériaux était excédentaire contrairement à aujourd'hui où les déchets sont repris parfois à perte, en raison du peu d'opérateurs sur le marché et du refus de certains pays en « développement » d'accepter les déchets des pays « développés ». Il craint qu'à terme, la Communauté de communes paye pour les déchets recyclables du territoire. Il fait part donc d'une hausse de la redevance des ordures ménagères 2020 pour compenser notamment ces pertes de recettes.

Monsieur Viot dit qu'il est demandé aux usagers de trier, de faire des efforts et les efforts ne paient pas. Il soupçonne des accords entre prestataires et se demande ce qu'il faut faire ? Faut-il intervenir auprès des parlementaires ? Il conclue que les usagers sont pris en otage.

Monsieur Garnier indique qu'il constate que de plus en plus de collectivités gèrent leur service via une délégation de service public (ex Le Mans pour l'usine d'incinération et l'enfouissement des ordures ménagère DSP avec le groupe SUEZ). Il préconise la diminution de production des déchets à la source avec pour exemple l'alimentation en vrac.

OBJET : Logements sociaux – Jardins de la Pêcherie à Fillé sur Sarthe – Rétrocession des espaces communs à la Commune

La Communauté de communes a procédé en 2013, dans le cadre de sa compétence habitat, à la viabilisation de 9 logements locatifs portés par Sarthe Habitat rue du Passeur (à proximité de la mairie) à Fillé sur Sarthe.

Elle a revendu l'emprise des logements au bailleur Sarthe Habitat, mais est restée propriétaire des voiries et espaces publics liés à ces logements.

L'entretien de ces espaces a été depuis réalisé par la Commune.

La parcelle concernée est la parcelle cadastrée B 1440, pour une superficie de 1 624 m².

Afin de régulariser la situation,

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 novembre 2019,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Valide la rétrocession au prix de 1 € symbolique des espaces publics et équipements associés (éclairage public) des logements du jardin de la Pêcherie à la Commune de Fillé sur Sarthe,
- ☞ Autorise Monsieur le Président à signer les actes et pièces liées à intervenir.

Les frais d'actes seront pris en charge à part égale entre la Commune et la Communauté de communes.

OBJET : Société Publique Locale (S.P.L.) de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe – Approbation du rapport d'activités 2018

Monsieur le Vice-président chargé du Tourisme présente les principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activités 2018 de la S.P.L. Vallée de la Sarthe présenté à l'Assemblée Générale 2019.

Il fait part notamment des informations suivantes : 191 prestataires touristiques sur le territoire (x 2 en 15 ans), 4 307 lits marchands (+ 30% en 15 ans), 7 300 demandes d'informations à l'Office de tourisme en 2018.

Il évoque les nouveautés 2019 : lancement d'un plan vélo loisirs, accompagnement des porteurs de projet, enquête de la clientèle touristique pour mieux connaître son profil.

Madame Delahaye constate un vrai travail de territoire pour développer le tourisme local. Elle parle du problème d'accès de la 2 CV de l'Office de tourisme au camping de La Suze sur Sarthe. Elle regrette que les agents n'aient pas demandé un pass gratuit en 2018. Pour cette année, le problème est résolu car l'Office de tourisme s'est installé au port.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'assemblée générale 2019 de la Société Publique Locale (S.P.L.) de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe,
Considérant que la Communauté de communes est membre de la S.P.L. Vallée de la Sarthe,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2018 de la Société Publique Locale de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe.

➤ Informations Diverses :

✓ Affaires générales / Communication

Monsieur le Président présente le projet de déploiement Maison France Services :

« Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents, les Maisons France Services – ou de services publics itinérants, les Bus France Services ;
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services ».

L'objectif fixé est de disposer de 300 points France Services au 1^{er} janvier 2020, dans la perspective de couvrir chaque canton d'ici 2022 (deux vagues de labellisation : 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2021).

Actuellement, la Sarthe compte douze Maisons de services Au Public (M.S.A.P.) (cinq collectivités, cinq la Poste, deux centres sociaux) et huit cantons ne sont pas desservis.

Le réseau France Services s'appuie sur une refonte des M.S.A.P. et l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.). Les Maisons France Services devront être prioritairement accueillies dans des mairies, sous-préfectures, trésoreries, bureaux postaux, mais pourront être également institués au sein des gendarmeries, centres sociaux, locaux associatifs, lieux culturels existants et autres partenaires (ex M.S.A.).

☞ L'offre et la qualité de service au sein du réseau France Services :

- Un premier accueil physique et un accompagnement aux démarches en ligne assuré par au moins deux agents polyvalents présents en permanence (agents à temps complet ou non complet avec un minimum de 24H sur 5 jours par semaine, possibilité de travail en soirée, le week-end).

L'État n'exige pas un niveau de formation pour ces agents (selon la Préfecture, la qualification requise est l'agilité !!! et un grand sens du service public). Le statut des agents est celui pratiqué dans la structure porteuse.

- Tous les partenaires (La Poste, Pôle Emploi, C.A.F., M.S.A., C.A.R.S.A.T., Engie, G.R.D.F., ...) de cette politique seront impérativement présents dans chaque structure en désignant des référents locaux facilement joignables (téléphone, permanence dans les locaux, visioconférence). Localement, d'autres partenaires peuvent être associés au dispositif.
- Une formation des agents polyvalents par le C.N.F.P.T. (la 1^{ère} année de mise en service, nombre de jours ?), par les partenaires et ministères concernés (formations dématérialisées afin d'impacter de façon moindre l'activité des agents et de la structure France Services !!!),

- Une Charte nationale d'engagement qui impose un socle de services minimal, des critères d'équipement et d'aménagement des espaces et un reporting des activités par structure,
- Un bouquet de services dans les domaines suivants : Formation, emploi, retraite et informations jeunesse / Prévention et santé (remboursement de soins, handicap, ...) / État civil et famille (décès, naissance, papiers d'identité, / Justice (litige et conflit, victime d'une infraction, ...) / Budget (impôts, difficultés financières, litige de consommation) / Logement, mobilité et courrier (les déplacements, allocation logement, l'énergie.),
- Une réponse à l'usager dans un délai de 72 heures (en cas de sollicitation par mél),
- Une ouverture spécifique pour se faire connaître et échanger avec les usagers,
- Une mesure et une évaluation de chaque structure.

☞ Le maillage du réseau France Services

- Quatre critères pour déterminer les nouveaux lieux d'implantation France Services :
 - ♦ Zones éloignées d'une offre existante de services publics (opérateurs sociaux ou pôle emploi, service de l'État ou M.S.A.P. existante). Voir la cohérence avec le schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public.
 - ♦ Priorité d'implantation dans les petites centralités et les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
 - ♦ Implantation dans les lieux de passage habituels des habitants (tiers lieux, médiathèque, cité scolaire, ...).
 - ♦ Développement des solutions itinérantes.
- Les lieux d'implantation des nouvelles Maisons France Services devront s'effectuer en concertation avec les partenaires, le Département, les associations d'élus, la Poste, le D.D.F.I.P., ...
- La mutualisation avec des structures et services préexistants (mairie, E.P.C.I., centre sociaux, gendarmeries, trésoreries...) devra être vivement recommandée.
- Les maires et les intercommunalités devront valider la nature du portage de chaque nouvelle structure France Services, que ce soit par une collectivité, la Poste, un autre opérateur, une association.
- L'État devra indiquer pour chacune des structures la contribution précise de ses services à son fonctionnement (mise à disposition, permanences physiques pour chaque service, mise à disposition de locaux, ...).
- En plus des nouvelles implantations, la Poste s'est engagée à créer 250 équipes de facteurs mobiles pour accompagner gratuitement les usagers dans leurs démarches administratives (en Sarthe ???).

La Préfecture ne communique pas sur la fréquentation des M.S.A.P. existantes. A priori, la M.S.A.P. du Lude recevrait 350 personnes par trimestre soit environ 6 personnes par jour.

☞ La gouvernance / L'animation de France Services

- Au niveau national : Dans l'attente de la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pilote le dispositif.
- Au niveau départemental : Le Préfet est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Au minimum deux fois par an, il réunit un comité départemental d'accès aux services publics (partenaires, associations élus, ...) chargé de dresser le bilan de la réforme.
- Au niveau local : Un comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an (Préfecture, élus locaux, le porteur de la structure, les partenaires, des usagers...). Ce comité met en place des processus de travail collectif régulier et il fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer l'action de France Services, Une ou plusieurs structures désignées « tête de réseau » afin de piloter des comités d'échanges de bonnes pratiques (minimum deux fois par an). Pour la Sarthe, la Préfecture précise que le réseau serait départemental.
- Les usagers sont consultés et associés aux décisions relatives à l'évolution de l'offre (questionnaire, consultation citoyenne, autres, ...).
- La Banque des territoires assure l'amélioration et la plateforme de reporting, anime le réseau, accompagne le chef de file dans chaque Département, anime le réseau des agents responsables de structure.

☞ Le financement

- Maximum 30 000 € par structure.
- Lorsque la structure est hébergée dans une implantation de l'État, le financement forfaitaire perçu est réduit à la hauteur du coût des prestations offertes.

☞ Les moyens

- Local d'accueil et bureau(x) privatif(s) dédié(s) à la confidentialité (surface variable selon les services et le nombre d'usagers estimé) / Mobilier et matériel accueil, point numérique, espaces confidentialités,

- Point numérique : ordinateur / scanner / imprimante en nombre suffisant (!!!) / Connexion internet de qualité et boîte mél / Téléphone, messagerie vocale,
- Affichage extérieur et signalétique, présence sur les réseaux sociaux,
- Possibilité de service itinérant.

Pour mémoire, la Communauté de communes a développé les partenariats suivants : Pôle Emploi (convention de service avec l'espace emploi), Mission Locale de l'agglomération mancelle (permanences), Ministère de la justice (permanences S.P.I.P.), C.A.R.S.A.T. (permanences), C.A.F. (accompagnement bénéficiaires du R.S.A.).

Le 6 septembre dernier, le Préfet a réuni les Maires, les Présidents d'E.P.C.I. ainsi que les partenaires des Maisons France Services et le Département afin de présenter ce dispositif.

Désormais, il appartient aux collectivités, associations, partenaires de manifester leur intérêt pour la création d'une Maison France Services sur leur territoire (à priori dans un 1^{er} temps, la Préfecture ne susciterait pas les candidatures).

Ce sujet a été évoqué au sein du bureau et du conseil stratégique et les avis sont partagés notamment sur : la place et le rôle des Communes dans l'accueil et l'accompagnement de proximité (travail du quotidien), la qualité du service public rendu (remplacement de x professionnels par 2 agents d'accueil), la mobilité d'une partie de la population, l'engagement financier de l'Etat dans la durée, l'implantation de Maisons France Services à la périphérie de la Communauté de communes du Val de Sarthe (Projets à Allonnes et Noyen sur Sarthe), la diversité des publics accueillis (besoin d'accompagnement numérique notamment).

Monsieur le Président vous sollicitera afin que chaque Commune donne un avis de principe écrit sur la création d'une Maison France Services à l'échelle communautaire ou non. La réponse est attendue pour le 2 décembre 2019 au plus tard.

Monsieur le Président dit que la première maison des services est la mairie pour les habitants.

Monsieur Avignon fait remarquer que l'Etat a retiré des services de proximité dans les Communes (ex des cartes grises) et que maintenant, il demande de créer une maison de services dans les Communes.

Madame Delahaye parle également de l'investissement immobilier à réaliser dans le cas d'une création de maison de services.

Monsieur le Président précise que sur les territoires jouxtant la Communauté de communes, une maison des services devrait s'implanter à Noyen sur Sarthe et l'autre à Allonnes. Vu ces implantations, il pense que si la Communauté de communes adhère à ce dispositif il faudra déterminer un lieu pertinent de localisation.

Monsieur d'Aillières rappelle qu'à la mairie de La Suze sur Sarthe sont déjà accueillis la M.S.A., le conciliateur de justice et le service carte d'identité et passeport. Il constate plusieurs permanences de services de proximité sur le territoire mais pas en un lieu unique.

Monsieur Viot dit que les usagers viennent se renseigner en mairie pour l'établissement de cartes grises ou de cartes d'identité par exemple et qu'il est difficile de les renvoyer à la mairie de La Suze sur Sarthe pour obtenir ces renseignements de base. Pour lui, les services doivent rester dans les Communes et cite l'exemple de la Poste. Il ajoute que la maison de services engendrera des dépenses supplémentaires pour la Communauté de communes ou les Communes. Selon lui il faut faire du lobbying pour déplacer les services vers les Communes.

Monsieur Dufour acquiesce les propos précédents. Par ailleurs, il s'interroge sur la pérennité du financement de l'Etat pour le fonctionnement des maisons de services.

Monsieur Dhumeaux est partagé sur le sujet. Pour lui, oui la mairie est un lieu de proximité et un lieu de 1^{er} recours pour les habitants. Toutefois, la maison des services peut être une opportunité pour les usagers lorsqu'ils ont des sujets plus complexes à traiter qui demandent des ressources plus spécialisées. Il s'interroge sur le fait qu'en l'absence de maison de services sur le territoire les habitants soient lésés à plus ou moins long terme.

Monsieur Dufour questionne sur le rattachement de Cérans-Foulletourte à la Communauté de communes comme cette Commune n'est pas dans le canton de La Suze sur Sarthe.

Monsieur le Président répond que si un maillage doit avoir lieu, il sera nécessaire de le faire intelligemment.

Madame Delahaye craint que les partenaires ne continuent plus à faire des permanences sur le territoire mais aillent dans les maisons de services.

Monsieur le Président pense que non et cite la convention existante entre Pôle Emploi et le service emploi communautaire.

Ensuite, Monsieur le Président évoque le projet « Imaginez le territoire Val de Sarthe de demain – 2038 », une démarche prospective accompagnée par le C.N.A.M. (Conservatoire National des Arts et Métiers). La démarche sera la suivante :

- Installation d'une salle immersive (espace spécialement conçu pour une projection dans le futur besoin d'une salle de 30 m²).
- 3 ateliers de 1H30 en immersion vers 2038 et ensuite 1H30 en salle pour approfondir les thèmes principaux. Le lieu retenu est le bistrot guinguette à Fillé.
- Chaque atelier est composé de 15 ou 16 personnes : 5 élus, 5 habitants, 5 agents et partenaires.

Madame Gouet interroge sur le coût de l'opération. Par ailleurs, elle trouve que ce projet est là pour faire rêver. Selon c'est une action « prétentieuse voire spécieuse » et que la méthode est critiquable.

Monsieur le Président trouve regrettable ces remarques qui auraient dû être déjà formulées en bureau. Il est contre le dénigrement de ce projet qui a pour lui du sens, les élus de demain s'appuieront sur cette prospective. Il rappelle que le schéma de développement communautaire voté est une liste de projets contrairement à une prospective qui alimentera la réflexion des élus.

Madame Delahaye questionne sur le choix des habitants et agents composant les ateliers.

Monsieur le Président répond qu'un appel à candidatures est lancé et que si trop de candidats se présentaient, un tirage au sort sera effectué.

Monsieur Le Quéau interroge sur les membres partenaires.

Madame Lefeuvre explique que les personnes peuvent être de Pôle Emploi, la C.A.F. le Club Entreprises, la Mission Locale, un collègue, ...

Monsieur le Président remet aux membres du conseil la 1^{ère} lettre interne de communication Mozaïk ainsi que les modalités pratiques d'inscription sur le blog communautaire.

Monsieur le Président fait part, suite à la décision du conseil de communauté en date du 8 novembre 2018 de faire un don de 1 500 € par solidarité aux Communes audoises qui ont subi des inondations dévastatrices et imprévisibles le 15 octobre 2018, de la lettre de remerciement de Monsieur le Président du Département de l'Aude. Ce don a permis de prendre en charge des actions de première urgence.

Il mentionne que la Communauté de communes prévoit dans son règlement intérieur que les réunions du conseil de communauté se déroulent à tour de rôle dans les Communes membres. Donc, chacune des Communes membres met une salle gracieusement à la disposition de la Communauté de communes quelques jeudis durant le mandat. Dès que le calendrier des réunions semestriel est fixé, la Communauté de communes appelle les mairies pour les réservations de ces salles. Plusieurs refus ont été constatés durant ces derniers mois. Afin d'éviter que ce soit toujours les mêmes Communes accueillant le conseil de communauté, il vous est demandé de veiller à la disponibilité de la salle communale.

Il indique que Monsieur le Percepteur a informé que l'association La Flambée (ex gestionnaire du bistrot guinguette à Fillé sur Sarthe) a respecté son ultime échéancier et a régularisé l'intégralité de sa créance en août 2019.

Il précise que la SCI Albrecht a repris le crédit-bail souscrit avec la Sté MBM et, à ce titre, a régularisé les impayés constatés de l'entreprise liquidée. La Communauté de communes a ainsi encaissé 4 169,72 € d'arriérés constatés depuis 2014 sur la taxe foncière bâtie et 44 859,12 € H.T. (53 830,94 € T.T.C.) d'arriérés de loyers.

Enfin, il informe que la Communauté de communes s'est vu notifier une subvention de 150 000 € (soit 43 % d'un projet de l'ordre de 350 000 €) au titre de la D.S.I.L. pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques.

✓ Culture /Sport / Enseignement

Monsieur le Vice-président chargé de la culture transmet les principaux éléments du bilan du festival la Belle Virée 2019 :

- Bilan fréquentation sur les 3 éditions :

2017	2018	2019
2 600 festivaliers	3 250 festivaliers	5 480 festivaliers

Il explique la hausse des festivaliers par une belle météo et une bonne communication notamment par les Communes. Il dit qu'il faudra se poser la question si les élus souhaitent faire un grand festival ou continuer les

spectacles dans des Communes. Il s'interroge sur le maintien d'un partenariat presse avec Le Maine Libre et le Ouest-France.

Madame Delahaye a constaté une montée en puissance des artistes en matière des spectacles mais aussi techniquement. Elle pense qu'ils ne rentrent pas dans leurs frais et qu'il faudra prévoir dans les Communes plus d'estrades.

Monsieur le Quéau rappelle le concept des spectacles de rue. Pas de gradins mais des festivaliers debout ou avec leurs sièges pliants. Il dit que si plus de gradins sont à prévoir, il faudra plus de personnes pour les installer dans les Communes.

Monsieur Fontaineau a constaté que des habitants sont venus aux spectacles alors qu'elles n'ont pas l'habitude d'y aller, la culture est donc venue à eux, la Communauté de communes a donc réalisé son objectif une diffusion de la culture à taille humaine.

- Bilan financier sur les 3 éditions : (Belle Virée + A.L.S.H.) :

	2017	2018	2019
Dépenses	48 071 € (hors valorisation matériel technique Baltringos = 3 500 €) - Artistique 23 354 € - Technique 1 500 € - Transport hébergement restauration 232 € - Fournitures approvisionnement (bar) 1 826 € - Personnel technique 18 675 € - Autres dépenses (administration, assurances...) 2 484 €	63 241 € (hors valorisation matériel technique Baltringos = 9 630 €) - Artistique 32 776 € - Technique 999 € - Transport hébergement restauration 1 107 € - Fournitures approvisionnement (bar) 2 514 € - Personnel technique 20 921 € - Autres dépenses (administration, assurances, toilettes sèches...) 4 923 €	57 884 € (hors valorisation matériel technique Baltringos = 11 070 €) - Artistique 28 966 € - Technique 1 784 € - Transport hébergement restauration 808 € - Fournitures approvisionnement (bar) 2 296 € - Personnel technique 20 464 € - Autres dépenses (administration, assurances, toilettes sèches...) 3 566 €
Recettes	48 071 € - Bar 3 687 € - Chapeau 384 € - Subvention CC 44 000 €	63 241 € - Bar 4 071 € - Chapeau 1 114 € - Subvention CC 44 000 € (festival Belle Virée) + 5 000 € (festival ALSH) - Région 3 000 € - Fonds propres Baltringos (consommations bar artistes, toilettes sèches, pré-achat spectacle) 6 056 €	57 884 € - Bar 5 239 € - Chapeau 1 645 € - Subvention CC 44 000 € (festival Belle Virée) + 5 000 € (festival A.L.S.H.) - Département 2 000 €

Par ailleurs, les Communes ont engagé (temps agents techniques, repas/hébergement artistes) les dépenses suivantes : La Suze sur Sarthe 358,34 € / Mézeray 500 € / Fillé sur Sarthe 778,43 € (location de parquet à 250 € à une association de Voivres lès le Mans) / Fercé sur Sarthe 388,50 € / Voivres lès le Mans 529,88 €.

Il fait également le point sur la rentrée de l'école de musique communautaire.

Il fait part du départ du responsable de l'école de musique au 21 novembre 2019. Il informe d'une collaboration pédagogique avec le responsable du conservatoire de Sablé sur Sarthe. Il explique qu'aider les écoles de musique du secteur est prévu dans ses missions.

✓ **Environnement / Cycle de l'eau**

Monsieur le Vice-président chargé du cycle de l'eau explique que la gestion de la compétence eau potable est réalisée en régie sur la Commune de La Suze sur Sarthe. Vu les investissements à venir et vu les recettes possibles, il semble judicieux de réfléchir à la validation ou non du mode de gestion actuel (capacité d'investissement d'environ 110 K€/an pour 252 k€/an de besoin d'investissements), les membres de la commission cycle de l'eau et le bureau souhaitent que le Siderm soit interrogé sur les conditions éventuelles de transfert de la compétence

eau potable de la Commune de La Suze sur Sarthe. Cette offre permettra aux élus d'avoir plusieurs scénarios afin de se positionner sur le mode de gestion de cette compétence.

Madame Delahaye pense qu'avec une gestion par le SIDERM, les élus n'auront plus de « mainmise » sur les tarifs.

Monsieur D'Aillières dit que deux problèmes se posent actuellement en régie : l'harmonisation du prix de l'eau et le recrutement d'agents.

Monsieur le Président répond que les élus doivent étudier toutes les solutions possibles et que les élus feront leur choix.

Il précise que le S.I.A.E.P. Cérans-Foulloutourte-Oizé-Parigné le Polin a délibéré sur un protocole de dissolution. Ce dernier devra recevoir l'aval de la majorité qualifiée des membres du syndicat pour être repris dans un arrêté préfectoral de dissolution. Dès avis des Communes, il sera porté à connaissance du conseil communautaire. La clé de répartition actif/passif serait la suivante (au regard du prorata du linéaire) : Cérans-Foulloutourte 56 % ; Oizé 26 % ; Parigné le Polin : 18 %.

✓ **Tourisme**

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme fait part du bilan prévisionnel de l'exploitation des espaces nautiques Ile MoulinSart / Port de Malicorne sur Sarthe/ Port de La Suze sur Sarthe :

☞ Globalement, une saison 2019 satisfaisante (malgré les écourues retirant 15 jours à l'exploitation), chiffre d'affaires en progression de + 10% par rapport à 2018. Un peu plus de dépenses liées : aux charges salariales (prospection et diffusion terrain), à la communication (campagnes radio avec bons retours).

- A Fillé, un potentiel mais impossibilité de faire plus : il faudrait plus de matériel, plus de personnel et le point de départ à la pointe de l'île, non aménagé, nécessite beaucoup de manutention physique. La question du franchissement du barrage reste posée.

- Au Port de La Suze sur Sarthe : le problème est que le site est sale en raison d'incivilités (toilettes, déchets, table de pique-nique) ; le souhait serait d'installer plus de tables/chaises mais tant que le lieu n'est pas propre, ça ne semble pas adapté.

- A Malicorne sur Sarthe : R.A.S.

- Parc de matériel : il est actuellement stocké, en hivernage sur l'île pour l'espace nautique de l'île MoulinSart et aux locaux communaux pour l'espace nautique du Port de Malicorne ; A Malicorne, 20 gilets canoës sont en mauvais état et sont à changer.

Madame Gouet fait part au conseil que le projet de logements locatifs à Guécélard est définitivement abandonné en raison du terrain situé en zone humide.

Monsieur Choquet demande pourquoi l'association musicale de Spay est citée dans le dossier d'inscription de l'école de musique dans les pratiques collectives.

Monsieur le Président répond qu'un partenariat existe avec l'école associative de Spay pour s'inscrire dans les classes de pratiques collectives.

2019	Bureau	Conseil	Autre
Novembre	21	7 Malicorne sur Sarthe	12 CT / CHSCT
Décembre	5	17 (mardi) Parigné le Pôlin	

2020	Bureau	Conseil	Autre
Janvier	16 (si besoin) / 30		23 Vœux communautaires (lieu à fixer)
Février	27	11 Saint Jean du Bois	CT / CHSCT (dates à fixer)
Mars		12 Salle Jean Rondeau Spay	15 et 22 élections municipales
Avril		Au plus tard le 23 (en 2014 le 1 ^{er} conseil s'est tenu le 17 avril)	Au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l' élection des maires.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DUFOUR Gérard		FONTAINEAU Hervé	
MEILLANT Dominique		MALATERRE Sandrine	
MOUSSAY Elisabeth		BAYER Stéphanie	
PIERRIEAU Roger		LE QUEAU Alain	
VAUGRU Jean-Yves		GARNIER François	
DEGOULET Miguel		MOUSSET Sophie	
PAVARD Michel		RENAUD Mickaël	
CORBIN Bruno		TAUREAU Catherine	
FRANCO Emmanuel		BOISARD Jean-Paul	
QUEANT Marie-Paule		BOURMAULT Luc	
DHUMEAUX Dominique		AVIGNON Jean-Yves	
GOUET Thérèse		FOURNIER Stéphane	
TRIDEAU Loïc		HARDOUIN Katia	
BENOIST Jacqueline		MONCEAU Nathalie	
FROGER Rémy		D'AILLIERES Emmanuel	
TESSIER Yves		CERISIER Geneviève	
VIOT Alain		COYEAUD Jean-Marc	
HERVE Armelle		DELAHAYE Delphine	
TELLIER Noël		THEBAULT Annie	
CHOQUET Philippe		OLIVIER Patrice	
MAZERAT Xavier		COUET Martine	
ROGER Carole		JOUSSE Claude	
BACOUPE Frédéric			